



Monsieur Claude Wiseler
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg

Luxembourg, le 24 décembre 2025

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 80 du règlement de la Chambre des Députés, je vous prie de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Madame la ministre de la Recherche et de l'Enseignement supérieur.

Au cours des dernières semaines, plusieurs articles parus dans la presse nationale ont mis en lumière des tensions persistantes au sein de l'Université du Luxembourg.

Ces publications évoquent de manière récurrente un climat institutionnel dégradé, des reproches de harcèlement moral, des dysfonctionnements de gouvernance, des soupçons de favoritisme, ainsi que des représailles présumées à l'encontre de membres du personnel et d'étudiants, en particulier de doctorants, à la suite de signalements ou de prises de position critiques.

La récurrence et la convergence de ces constats dans la presse nationale soulèvent des interrogations sérieuses quant au caractère structurel de ces problèmes et quant à l'effectivité des mécanismes internes de prévention, de contrôle et de traitement des alertes.

Dans ce contexte, je voudrais poser les questions suivantes :

- Madame la ministre considère-t-elle que l'accumulation d'articles, de témoignages et de signalements relatifs au harcèlement, aux pratiques managériales contestées, au favoritisme et aux représailles au sein de l'Université du Luxembourg peut encore être traitée comme une succession de cas isolés ?
- Madame la ministre estime-t-elle que les procédures internes actuelles de l'Université du Luxembourg suffisent à garantir une évaluation indépendante et impartiale des situations impliquant potentiellement des rapports hiérarchiques forts, en particulier vis-à-vis du personnel précaire et des doctorants ?
- Madame la ministre estime-t-elle qu'un audit externe et indépendant portant sur le climat de travail et d'étude, la gouvernance interne, le traitement des signalements de harcèlement et de

favoritisme, et la protection contre les représailles, constitue aujourd'hui le seul outil crédible permettant d'établir les faits, de tirer les responsabilités institutionnelles et de restaurer la confiance au sein de l'Université ?

- Étant donné que l'État est le financeur principal, pourquoi Madame la ministre de tutelle n'a-t-elle, à ce stade, pas encore pris l'initiative de mandater un tel audit indépendant, malgré la persistance des alertes publiques ?
- Madame la ministre est-elle disposée à prévoir les moyens budgétaires et humains nécessaires à la réalisation d'un audit indépendant et à s'engager à en rendre publiques les conclusions, ainsi qu'à en assurer le suivi politique et administratif effectif ?

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'assurance de notre profond respect.



Liz Braz
Députée